

E.2 - Nom spécifique

Soulignons pour rappel qu'il s'agit d'un adjectif ou un substantif ou encore un substantif employé adjectivement.

Dans la pratique, le nom de l'espèce est très souvent une allusion à un caractère de la plante (morphologique, écologique, géographique, de floraison, de propriété, d'emploi, etc.). C'est aussi soit un nom vulgaire, que l'on a conservé (sans accord grammatical de genre), soit le nom d'une personne (botaniste, géographe, explorateur, ...) qui est alors écrit sous une forme latine.

— Exemples de noms qui font référence à un détail descriptif (forme de la corolle, forme de la feuille, disposition des feuilles, couleur, période de floraison, type d'inflorescence, dimension, nombre...) :

▶ *Atriplex hastata*, plante à feuilles hastées (en fer de lance) ;

▶ *Hypericum perforatum*, plante à feuilles criblées de petits points translucides, d'où le nom spécifique qui lui est donnée (du latin *per*, à travers, *forare*, percer).

▶ *Clematis flammula* (du latin *flammula*, petite flamme) : plante à saveur brûlante, en particulier ses feuilles ;

▶ *Paris quadrifolia*, a quatre feuilles, quatre sépales, quatre pétales ; ce sont là des caractères immédiatement perceptibles à l'observation et qui aident à reconnaître facilement l'espèce ;

▶ *Polygonatum verticillatum*, sceau de Salomon à feuilles verticillées

— Exemples de noms dédiant la plante à une personne dont la mémoire sera, ainsi, conservée (cette personne mérite de rester dans les mémoires et demeurer respectable) :

▶ *Artemisia flahaultii*, cette endémique marocaine est dédiée à Charles Flahault, un illustre phytogéographe et phytosociologue français ;

▶ *Euphrasia candolleana* est dédiée à De Candolle, un éminent botaniste suisse, l'un des maîtres des recherches taxonomiques.

— Exemples de noms rappelant l'origine géographique, c'est-à-dire qu'ils sont forgés à partir de noms de lieux :

▶ *Abies maroccana*, sapin endémique du Maroc ;

▶ *Acer monspessulanum*, érable découvert pour la première fois à Montpellier ;

► *Cedrus atlantica*, cèdre provenant des montagnes de l'Atlas ;

— Exemples de noms faisant allusion à l'écologie de la plante qu'ils désignent :

► *Viola palustris* (de *palus*, marécage) est une plante qui vit dans les marais.

Cependant, certains noms ne sont que des images symboliques qui n'ont pas de signification objective en relation avec la plante qu'ils désignent. Citons, parmi d'autres le cas de *Dryopteris filix-mas*, la fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*). Si le nom générique signifie "fougère des chênes" par allusion à l'ombrage où elle pousse, en revanche l'expression latine *filix-mas*, qui, mot à mot, veut dire "fougère mâle", ne signifie aucunement que la plante soit de sexe mâle (les fougères, au stade où on les observe, ne sont ni mâles ni femelles); il évoque simplement sa robustesse. De même que la fougère femelle (*Athyrium filix-femina*) ne signifie pas que la plante est de sexe femelle ; ce n'est en fait qu'une allusion à son port, plus grêle, plus finement divisé, ce qui justifie qu'elle ait été qualifiée de femelle.

Dans d'autres cas, certains noms peuvent donner une image erronée de la plante qu'ils désignent ; bien que ce soit regrettable, le nom scientifique demeure nomenclaturalement correct et utilisable suivant la règle qui veut qu'un binom valable doit être utilisé pour que l'espèce à laquelle il s'applique, quelles que soient la nature et la signification de ce nom. C'est en particulier le cas de *Scilla peruviana*. Cette espèce n'a aucune relation avec son origine géographique comme le laisserait croire l'épithète spécifique "*peruviana*" qui veut dire du Pérou. En effet, cette espèce est plutôt originaire des pays de la Méditerranée occidentale, et elle est inconnue en Amérique du Sud. Son nom provient de ce que des bulbes de la plante furent apportés d'Afrique du Nord au Jardin botanique de Montpellier par un bateau appelé "le Pérou".

Ainsi, dans ces deux derniers exemples, l'épithète de l'espèce perd sa valeur descriptive pour n'être plus qu'une désignation symbolique ; elle permet de distinguer les espèces par des noms différents mais ne prétend pas (étant données sa brièveté et les circonstances souvent anecdotiques de son choix) de fournir des éléments de reconnaissance des espèces. Elle n'a que la valeur d'une étiquette. D'ailleurs, en règle générale, l'application d'un nom ne dépend pas de sa signification.

En définitif, bien qu'en première approximation, les épithètes spécifiques latines (ou grecques) puissent sembler choquantes, elles constituent non seulement un moyen pour retrouver le sens originel de certains termes usuels en botanique, mais aussi un précieux aide-mémoire pour se souvenir des noms latins (scientifiques) même si les étudiants hésitent

souvent à les utiliser parce qu'ils semblent difficiles dans leur articulation. Ils sont pourtant plus faciles à prononcer que des mots inconnus d'une langue moderne, et cela d'autant plus qu'il n'est presque pas possible de prononcer les noms scientifiques de manière incorrecte. Il n'existe pas en effet de règle universelle adoptée pour leur prononciation. La plupart des botanistes français ou anglo-saxons utilisent la prononciation française ou anglaise traditionnelles : la plupart des lettres de l'alphabet sont prononcées de la même manière que le sont en français (pour un francophone) ou en anglais (pour un anglophone). Il est néanmoins important de garder à l'esprit qu'un mot latin a autant de syllabes qu'il a de voyelles. Dans un diphtongue (deux voyelles successives), chaque voyelle est prononcée et il n'y a pas de lettre muette à la fin d'un mot (comme par exemple chez le genre *Juniperus*, la lettre « s » à la fin est prononcée). Cependant, si un mot commence par cn, gn, mn, ou pt, la première lettre ne se prononce pas.

E.3 - Autres règles simples

Lorsqu'on se réfère à plusieurs espèces appartenant au même genre, mais non précisées, c'est-à-dire sans nommer chacune d'elles, on peut employer l'abréviation sp. plur. (du latin *species pluribus*, plusieurs espèces) après le nom générique.

Exemple : *Juniperus* sp. plur. Signifie plus d'une espèce du genre *Juniperus*.

Dans une discussion ou dans une énumération, au lieu de répéter le nom du genre quand il est employé à plusieurs reprises, on utilise le nom complet la première fois et, par la suite, le nom générique cité peut être rappelé, en abrégé, par la seule initiale italique suivie d'un point.

Exemple : *Juniperus communis*, *J. thurifera*, *J. oxycedrus*, *J. phoenicea* sont les formes abrégées de *Juniperus thurifera*, de *Juniperus oxycedrus* et *Juniperus phoenicea*.

Si l'identité de l'espèce est incertaine ou inconnue, on remplace le nom spécifique (après le nom du genre) par l'abréviation sp. (du latin *species*, signifie espèce indéterminée).

Conformément aux considérations précédentes, que ce soit en phytosociologie, en pharmacognosie, en phytothérapie, en horticulture ou toute autre science faisant appel aux plantes, il importe que celles-ci soient connues et désignées chacune d'un binom latin, rigoureusement unique et constant et universellement reconnu. L'usage de tels noms dépourvus d'ambiguïté est une obligation si l'on veut communiquer de manière efficace des informations concernant les espèces végétales à l'échelle mondiale. Cette précaution est particulièrement nécessaire, étant données la richesse du monde végétal et la gravité des conséquences d'éventuelles confusions. Le cas du laurier est très démonstratif à cet égard.

Bien qu'il soit lié à nos traditions alimentaires et médicinales, son nom commun est aussi appliqué à bien d'autres espèces dont la plupart sont des toxiques majeures :

- Laurier-sauce = *Laurus nobilis*
- Laurier des bois = *Daphne laureola* (très toxique)
- Laurier-rose = *Nerium oleander* (très toxique)
- Laurier-tin = *Viburnum tinus*
- Laurier d'Alexandrie = *Ruscus racemosus* (toxique)
- Laurier-cerise = *Prunus laurocerasus* (toxique)

Au vu des noms triviaux, ces espèces peuvent paraître plus ou moins semblables, mais qui, en réalité, présentent des caractères diagnostiques et des propriétés nettement différentes, ce qui interdit de les confondre dans un même vocable, ce qui est le cas du langage usuel, c'est-à-dire le parler populaire. Il fallait donc bien les séparer en attribuant à chacune un nom scientifique qui lui soit propre et qui soit compris aussi bien du naturaliste professionnel que du naturaliste amateur en quelque pays du monde que ce soit. Le choix de la langue latine, langue conventionnellement internationale et universellement agréée, s'imposait pour un tel usage.

Pour chaque genre et espèce rapportés ci-dessus, il n'a pas été indiqué (sauf à titre démonstratif) de noms d'auteurs dans le but d'alléger le texte d'une part et afin d'éviter une surcharge qui a paru inutile pour les non initiés et les étudiants d'autre part. Mais, il faut garder en mémoire que le nom scientifique d'une plante se compose toujours de trois volets, les deux premiers étant l'essence même de la nomenclature scientifique :

- un nom de genre avec la lettre initiale en Majuscule, en latin ;
- un nom d'espèce avec la lettre initiale en minuscule, en latin ;
- le rappel, souvent en abrégé, du nom de l'autorité (ou des autorités) ayant participé à l'individualisation et la dénomination de la plante en question.